

(**enième**) Réforme de l'assurance chômage : jusqu'ou ?

Gabriel Attal vient d'annoncer une nouvelle réforme de l'assurance chômage. Comme les 2 précédentes, elle va toujours dans le même sens : **moins de droits et d'indemnités pour les chômeur-ses**. Alors qu'à peine un tiers d'entre elles et eux sont actuellement indemnisé-es, le gouvernement Attal ose prétendre agir ainsi pour l'emploi en luttant contre l'« assistanat ». Le but : parvenir à imposer l'équivalent des lois Hartz allemandes de 2003/2004 obligeant les privé-es d'emploi à accepter n'importe quoi à n'importe quel salaire (pourquoi pas des jobs à 1 euro?), lois qui ont conduit à une explosion de la précarité et de la misère outre rhin, comme ce qui s'est également passé en Angleterre.

Alors que le comité d'évaluation de la réforme de 2019, pourtant tout acquis à la cause du gouvernement, a déclaré qu'aucun emploi stable n'avait été créé par sa réforme, celui-ci va :

- **Durcir encore l'accès à l'indemnisation qui passera de 6 mois travaillés (sur une période de 24 mois) à 8 mois travaillés sur une période de 20 mois**. Un tiers des chômeur-ses indemnisé-es sera concerné, à commencer par les plus précaires et les plus jeunes et l'Unedic pourra faire ainsi 2,8 milliards d'euros d'économies.
- **Réduire de 18 à 15 mois la durée de l'indemnisation**, cette réduction pouvant aller jusqu'à 12 mois en cas de taux de chômage officiel de moins de 6,5 %. Ce qui pourra faire économiser à l'Unedic 3 milliards supplémentaires !
- **Reporter l'âge d'accès au régime « sénior » de 53 à 57 ans** sans même une mesure de lissage. Résultat une réforme d'une brutalité absolue pour plusieurs dizaines de milliers de chômeur-ses "seniors" qui voient leur durée d'indemnisation pour certain-es réduite d'un an ! Gain espéré par le gouvernement, 400 millions d'euros.
- **Mensualiser à 30 jours quel que soit le mois de l'année la durée d'indemnisation**, ce qui fera perdre 5 à 6 jours selon les années. Il n'y a décidément pas de petit profit !

Contre l'avis même de ses propres services, le **gouvernement s'apprête donc à voler à compter du 1er décembre dans les poches des travailleur-ses près de 4 milliards d'euros, faisant plonger dans la misère plusieurs centaines de milliers des plus fragiles d'entre eux et elles.**

Pendant ce temps là, toujours aucune conditionnalité des aides publiques distribuées à profusion aux entreprises qui ne créent pas d'emploi. Tout juste le gouvernement veut-il examiner l'"opportunité d'étendre" le dispositif de bonus malus pour les contrats courts, déjà largement rabeté par le Medef et auquel ce dernier est fermement opposé. Il n'y a donc rien à attendre de cette maigre contrepartie qui n'est qu'un enfumage de plus.

Pour que ce braquage contre nos droits et moyens de subsistance cesse, il nous faut porter le combat dans l'unité la plus large, ne lâchons rien !